CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VENTE

Le Commissaire-priseur procède à la vente aux enchères publiques et à l'expertise des meubles et objets anciens. Il est à votre disposition pour dresser toutes expertises mobilières en vue de partages, assurances, après décès, séparation de corps et biens, redressements et liquidations judiciaires, et notamment : tableaux, bijoux, collections, livres, argenterie, armes anciennes, céramiques, mobiliers anciens et de style en général, de tous biens meubles, matériels et marchandises. Dans le cadre des assurances, il peut, avant le contrat, donner l'estimation des biens à garantir et, en cas de sinistre, défendre les intérêts de l'assuré. Connaissant le marché, il peut également conseiller les acheteurs.

ESTIMATIONS

Dans le catalogue, le prix de vente estimé figure à la suite de chaque lot. Il ne s'agit que d'une indication, le prix d'adjudication pouvant varier.

CONDITIONS DE VENTE

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre ses nom et adresse. Le Commissaire-priseur habilité a la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon qu'il juge convenable, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots et, en cas d'erreur ou de contestation pendant ou après la vente, de désigner l'adjudicataire, de poursuivre les enchères, d'annuler la vente ou de remettre en vente tout lot en cas de contestation. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », le dit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau. Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal.
Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets, pourra être différée jusqu'à l'encaissement. La vente des biens proposés n'emporte en aucun cas la cession des droits de propriété intellectuelle sur ceux-ci, tels que notamment les droits de reproduction ou de représentation.
Les frais de dépôt sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire. Il devra acquitter, en sus du montant de l'enchère, par lot, les frais et taxes suivants :

FRAIS DE VENTE

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire devra s'acquitter par lot les frais suivants : 25 % TTC pour le volontaire.

PAIEMENT

1 - La vente sera conduite en Euros. Le règlement des objets, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, sera effectué dans la même monnaie.
2 - Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente.
3 - L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
• par carte bancaire en salle : VISA, UNION PAY et MASTERCARD
• par chèque bancaire certifié en euros avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité.
• par virement bancaire en euros

ADJUG'ART QUIMPER
CRÉDIT AGRICOLE DU FINISTÈRE
7 route du loch - 29555 QUIMPER CEDEX 9
Code Banque : 12906 Code guichet : 00041
N° compte : 57466968295 Clé RIB : 71
ÉTRANGER : FR7612906000415746696829571
BANK IDENTIFICATION CODE : AGRIFRPP829

4 - Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable de l'Étude, pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à l'Étude.

5 - En espèces :
• jusqu'à 1 000 € frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.
• jusqu'à 15 000 € frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

ORDRES D'ACHAT

Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente devra remplir, le formulaire d'ordre d'achat inclus dans ce catalogue ou sur internet ou en enchères en direct « live » sur les différents sites indiqués en page d'accueil. L'Étude agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, et au mieux des intérêts de ce dernier.
Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients. Ni Adjug'Art Brest, ni Adjug'Art Quimper, ni leurs employés ne pourront être tenus pour responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution comme en cas de non-exécution de ceux-ci.
Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.
Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300 €.
Les ordres donnés par téléphone sont acceptés s'ils sont confirmés avant 18H la veille de la vente par lettre, mail ou fax ou Tel. : 02 98 52 97 97

PRÉEMPTION

Dans certains cas, l'État français peut exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art ou les documents privés mis en vente publique. L'État se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'État fera la déclaration de préemption à l'Étude après le prononcé de l'adjudication de l'œuvre mise en vente et il en sera fait mention au procès-verbal de vente. La décision de préemption devra ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. L'Étude n'assume aucune responsabilité du fait des décisions administratives de préemption pouvant être prises.

PRESCRIPTION

Aux termes de l'article L.321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

AVIS IMPORTANT AUX ACHETEURS, STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES ACHATS

Adjug'Art Quimper conseille aux acheteurs d'examiner avant la vente, avec soin, l'état des œuvres les intéressant. Pour leur faciliter la tâche, ils mettent à leur disposition des rapports sur l'état des lots. Les indications non seulement dans les rapports mais aussi dans les catalogues sont l'expression d'une simple opinion.
À cet effet, l'absence, dans le catalogue ou le rapport d'état des mentions « restaurations, accidents… » n'implique nullement qu'un objet, meuble ou tableau soit exempt de tout défaut ou restauration. De même, une mention particulière n'implique pas qu'un bien soit exempt de tout autre défaut. En aucun cas elle ne saurait remplacer totalement un examen personnel de l'acquéreur éventuel. En conséquence, aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée.

1 - Les lots adjugés qui n'auront pas été retirés par leurs acquéreurs seront gardés à titre gracieux durant quatorze jours. Passé ce délai des frais de dépôt seront supportés par les acquéreurs au tarif de 5 € HT par jour calendaire et par lot. Peuvent s'ajouter des frais de magasinage et de transport.
Durant le mois d'août les enlèvements se feront sur rendez-vous.

2 - Expédition
Pour les expéditions de petits colis, : nous travaillons avec notre prestataire : M.B.E., BREST mbefrance2787@mbefrance.fr
Pour les meubles et objets volumineux :
• DP Transports pour Paris et France entière. Tél. : 06 61 68 78 65.
• Transports WEST DEM - 3, rue Eric Tabarly 29670 HENVIC - Tel.: 02 98 88 07 25 / 06 14 31 84 08 farid.bouaboura@westdem.bzh

• Transports GUISNEL Rue de Dinan - 35120 Dol de Bretagne, Tél. : 02 99 48 47 47 et guisnel.contact@guisnel.fr
3 - Assurance. Dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Il lui appartiendra de faire assurer les lots dès l'adjudication. Les biens non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur, Adjug'Art ne sera tenue d'aucune garantie concernant ces dépôts.
Adjug'Art Brest et Adjug'Art Quimper assurent le bien qui est stocké chez eux jusqu'à l'adjudication, l'acquéreur doit assurer le lot dès qu'il en est déclaré adjudicataire.

4 - Enchères en live :
Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez vous inscrire sur les différents sites cités en page d'accueil. Adjug'Art se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Les frais de vente sont parfois majorés selon les sites.
L'O.V.V Adjug'Art peut garantir l'efficience de ce mode d'enchères et ne peut être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

INCIDENTS DE PAIEMENT FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHÈRES (TEMIS)

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après d'Adjug'Art Brest et Adjug'Art Quimper ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.
Le Fichier TEMIS peut être consulté par toutes les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs » .
L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.
Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, Adjug'Art Brest ou Adjug'Art Quimper pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.
Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :
Pour les inscriptions réalisées par Adjug'Art : par écrit auprès de Adjug'Art Brest, 13, rue Traverse, 29212 Brest Cedex 1. Pour Adjug'Art Quimper : 105, avenue de Kerrien - 29 000 Quimper.
Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.
L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.
Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.
Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou a l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Adjug'Art ou L'Hôtel des Ventes de Quimper de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Adjug'Art
QUIMPER-BREST

Me Tiphaine LE GRIGNOU
105 avenue de Kerrien - 29 000 Quimper
Tel. : 02 98 52 97 97 - Agt : 2017.097
contact@hdvquimper.com

Ordre d'achat*

Frais de vente 25 % TTC

L'Âme Bretonne XXIe ÉDITION

Vendredi 5 et Samedi 6 juillet 2024

105 avenue de Kerrien - 29 000 Quimper

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

..... Code Postal : ..... Ville : .....

Tel. : ..... E-Mail : .....

NUMÉRO DU LOT	DÉSIGNATION	LIMITE À ENCHÈRE (EN €)

*NB : Pour les ordres d'achat adressés, joindre un Relevé d'Identité Bancaire et une pièce d'identité. Ne pourront être pris en compte que les ordres d'achat reçus avant 18H la veille de la vente. Les ordres d'achat par téléphone ne sont pris qu'à partir de 300 euros.

DATE : ..... SIGNATURE : .....

JE VOUS AUTORISE À DÉPASSER MES ORDRES DE(1) : ☐ 10% ☐ 20%

(1) Cocher la case correspondante